



- Le geste de l'eau -

PARTEZ L'ESPRIT LÉGER, RÉSILIEZ !

Lors du départ définitif de votre logement, contactez le service clientèle, **une démarche indispensable pour éviter de nouvelles factures.**

Munissez-vous de votre facture pour délivrer les informations suivantes :

- votre référence abonné
- l'index de votre compteur au départ de votre logement
- votre nouvelle adresse afin que la facture de résiliation vous soit adressée

Si l'intégralité des éléments ne sont pas joints à votre demande, la résiliation ne sera pas effective.

Bon à savoir : à défaut de résiliation, vous resterez abonné au service, responsable financièrement de l'abonnement et de la consommation, jusqu'à la demande d'abonnement des occupants suivants.